

Mardi 6 juin 2017

9^e édition Créactifs : le concours est lancé !

Le concours Créactifs est désormais LE rendez-vous incontournable pour tous les jeunes qui ont entre 18 et 30 ans, résidents sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et qui ont un projet novateur en tête !

Alors, vous êtes jeunes et avez des idées ? Vous avez jusqu'au 15 septembre pour déposer vos dossiers. Cette année, afin d'accompagner l'innovation en matière de services sur le territoire métropolitain, le jury pourra décider de faire bénéficier certains projets lauréats d'une « aide complémentaire » qui se traduira par le financement, par la Métropole, d'une vidéo promotionnelle.



Depuis sa création en 2009, la Métropole porte ce concours qui récompense les projets en lien avec les compétences de la collectivité et qui s'inscrivent dans une démarche de protection de l'environnement ou de développement durable.

Son objectif est de permettre aux jeunes lauréats de concrétiser leurs projets grâce à une aide financière de la Métropole pouvant atteindre 5 000 €. La Caisse des Dépôts, partenaire de la Métropole dans le cadre de Créactifs accorde elle aussi une aide financière supplémentaire aux projets de son choix.

La jeunesse est un axe transversal du Contrat de Ville. Depuis l'année dernière la Métropole peut attribuer une prime supplémentaire d'un montant de 2 500€ aux lauréats habitant un quartier prioritaire de la ville ou portant un projet ayant un impact direct sur ces quartiers. Cette prime a été attribuée en 2016 au projet We Kicks pour le développement d'une plateforme d'échange et de commercialisation de sneakers/baskets.

Cette année, la Métropole pourra également décider d'attribuer une « aide complémentaire » aux lauréats porteurs de projets en matière de services. Il s'agira de la réalisation d'une vidéo promotionnelle produite par une entreprise audiovisuelle.

Pour participer, il faut se procurer un dossier soit en se rendant à la Métropole
Le 108
108 allée François Mitterrand à Rouen

Ou en le téléchargeant sur www.metropole-rouen-normandie.fr.

Les dossiers sont à déposer jusqu'au 15 septembre.

Les 16 quartiers prioritaires sont répartis sur 14 communes. Ils représentent une population de 46 710 habitants. Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie ont été retenues les quartiers prioritaires qui se trouvent sur les communes de : Bihorel, Canteleu, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen
Les 9 territoires de veille active que compte le territoire de la Métropole sont répartis sur 4 communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Deville-lès-Rouen, Grand Quevilly, Oissel.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale.

<http://www.caissedesdepots.fr>

GRUPE

